



ANNEXE II

Convention - Programme canadien de vérification de la qualité des engrais

Demande, par la présente, de participer au Programme de vérification de la qualité des engrais :

Nom de la société :		
Emplacement du mélangeage/fabrication :		
Adresse (postale) :		
Ville :	Province :	Code postale :
Téléphone :	Télécopieur :	Personne-ressource :

Je comprend que cela comporte les exigences suivantes :

- (a) prélever un nombre minimal d'échantillons d'engrais conformément :
 - i) aux directives d'échantillonnage fournies par la division d'intrants des cultures ; et
 - ii) à un plan d'échantillonnage reconnu et tiré de la circulaire ISO 2859 ;
- (b) soumettre les échantillons officiels à un laboratoire accrédité par l'Agence canadienne d'inspection des aliments à des fins d'analyse ; et
- (c) accepter que tous les résultats d'analyse des échantillons prélevés en vertu du programme soient divulgués par le laboratoire à l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments est autorisé à :

- (a) évaluer ces résultats ;
- (b) attribuer une note de conformité du produit à la lumière de ces données ; et
- (c) publier cette note dans le "Rapport du Programme canadien de vérification de la qualité des engrais".

L'Agence canadienne d'inspection des aliments se dégage de toute responsabilité à l'égard des erreurs ou omissions de cette liste.

Le nombre de tonnes vendues au Canada pour l'année en cours (_____) entre dans les catégories suivantes : (Veuillez cocher toutes les cases correspondantes)

Mélanges

- Petit (jusqu'à 600 t/an)
- Moyen (601 - 4 800 t/an)
- Gros (plus de 4 800 t/an)

Engrais de bas (fabriqué ou importé directement)

- Petit (jusqu'à 50 000 t/an)
- Moyen (50, 001 - 120 000 t/an)
- Gros (plus de 120 000 t/an)

Signature du représentant autorisé

Date